



AMBITION
LABEL CLUB FFTA
2023/2024



S AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale ordinaire du club

« Les Archers Auxonnais »

Qui se tiendra le **Vendredi 05 janvier 2024, salle d'entraînement « Croix des Sarrasins II »**

De 19h00 à 20h30

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1°) Approbation du P.V. de l'assemblée général du 06 janvier 2023
- 2°) Rapport moral du Président
- 3°) Rapport financier du trésorier, saisons 2023 arrêté au 31/12/2023
- 4°) Quitus au trésorier
- 5°) Projet 2024
- 6°) présentation du prévisionnel (Vote)
- 7°) parole aux invités
- 8°) Questions diverses (Les questions devront être transmises par écrit au Président avant le 24 décembre 2023)

Conformément à nos statuts, **un quorum ¼ + 1 personne** de l'effectif du club de plus de 16 ans, minimum 6 mois de licence au club et à jour des cotisations doit être atteint pour que l'Assemblée délibère valablement. (*L'AG annuelle est la seule obligation réelle d'un licencié envers son club*), nous souhaitons donc vivement votre participation

Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, merci de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix, ayant les droits

Si le quorum ne devait pas être atteint lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, une nouvelle A.G. se tiendra le vendredi suivant (même lieu, même horaire) ceci tient lieu de convocation

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes cordiales salutations

Le Président

Gilles COLLIN



AMBITION
LABEL CLUB FFTA
2023/2024



S AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**

